Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Communique-de-presse.html

Communiqué de presse

- Nos activités - Veille sur la formation - Réforme de l'ENM -

Date de mise en ligne : jeudi 20 mars 2008

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

L'Association des Jeunes Magistrats (AJM) souhaite réagir aux 21 propositions de Monsieur le Directeur de l'ENM intitulées « Repenser l'Ecole pour préparer la justice de demain » qui doivent être présentées et débattues lors du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) le 25 mars 2008.

L'AJM constate qu'il s'agit d'un projet très ambitieux de refonte en profondeur du recrutement et de la formation des magistrats. Elle est favorable à de nombreuses propositions concernant notamment l'ouverture des auditeurs de justice à l'international, l'enrichissement de la formation continue des magistrats, et la modernisation de l'ENM. Elle prend acte qu'il ne s'agit à ce stade que d'orientations qui seront par la suite chacune plus spécialement abordées lors de leurs mises en oeuvre. L'AJM participera activement aux débats lors des différents stades de la réforme.

D'ores et déjà, l'AJM souhaite affirmer son attachement à la formation professionnelle des magistrats dont le maintien peut sembler remis en cause par ce projet. Elle est pour l'AJM le principal moyen de garantir un enseignement technique conforme aux attentes des citoyens. Elle met en garde contre un risque de spécialisation des magistrats dès leur formation initiale du fait du nouveau découpage proposé de la formation. Elle n'est pas persuadée que les tests de personnalité soient la meilleure manière d'assurer le recrutement de magistrats disposant des qualités humaines encore plus incontestables tant ils sont déjà contestés pour d'autres grands concours de la fonction publique. Elle souhaite que les efforts mis en place pour assurer la diversité du recrutement puissent être accompagnés des moyens financiers nécessaires. Elle regrette l'absence de propositions visant à repenser totalement l'évaluation des magistrats stagiaires afin de permettre la seule reconnaissance de l'aptitude du magistrat à exercer ses fonctions. Enfin, l'AJM est très réservée quant à la proposition concernant la mise en place d'un tutorat institutionnel tant les objectifs, son caractère obligatoire ou non et sa mise en oeuvre sont en l'état imprécis.

L'avis de l'AJM sur ces 21 propositions est accessible sur son site internet www.jeunesmagistrats.fr .

L'AJM est une association créée en juin 2007 qui n'a ni vocation politique ni syndicale et regroupe plus d'une centaine de magistrats et d'auditeurs de justice en pré affectation. Elle est un nouvel interlocuteur institutionnel visant à réfléchir aux pratiques quotidiennes des magistrats, à accompagner les magistrats dans leur prise de fonction, à réfléchir à leur formation et à expliquer le fonctionnement de la justice au citoyen.

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)